



# Le 49-3 de trop ?

20 mars 2023

Fruit de la Constitution adoptée en 1958, l'article 49 alinéa 3 permet d'engager la responsabilité du gouvernement, et de faire adopter une loi sans passer par un vote du parlement. Sur le sujet épineux des retraites, il apparaît comme un passage en force.



En effet, des millions de Français se sont mobilisés à 8 reprises à l'appel de l'intersyndicale, pour manifester leur désaccord, tenant une posture responsable, qui a fait écho dans les médias.

La volonté de dialogue des leaders syndicaux n'aura pas été entendue par le gouvernement, et ce, malgré plusieurs alertes sur les risques d'escalade et de radicalisation.

A **FO** nous n'avons cessé de rappeler que cette réforme était injuste et injustifiée et qu'elle n'était pas l'urgence du moment, que la question de l'emploi et du pouvoir d'achat (vecteur de croissance) était une priorité qui permettait d'apporter des solutions aux problèmes de financement des retraites.

Malheureusement, dans une escalade d'engagements, doublée d'un effet tunnel, le gouvernement a privilégié un passage en force, déclenchant une révolte violente.

S'il fallait une preuve de plus que seul le dialogue, la politique contractuelle, et la culture du gagnant-gagnant permettent d'aboutir à des accords, on ne pouvait pas faire mieux. Cette attitude d'obstination risque d'ancrer dans les esprits qu'en France la seule solution pour être entendu, c'est la radicalisation et la violence.

En se passant des corps intermédiaires, en niant la démocratie représentative, le gouvernement s'est exposé à la colère.

A **FO**, nous appelons à la responsabilité, en demandant le retrait de ce texte.

**Jeudi 23 mars, réaffirmons notre désaccord par la grève,  
par la manifestation, dans le calme et la détermination.**